



**INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ**

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : T. MAJCHRZAK  
Tel. : 05.63.57.14.82  
Mél : inao-toulousegailiac@inao.gouv.fr

VRéf : mail du 13 décembre 2019  
Dossier suivi par CAMPREDON Nathalie

NRéf : TM/19-99

Objet : Projet de PLU  
Commune de Saint-Martin-Lalande

La Directrice de l'INAO

à

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
de l'Aude

105, boulevard Barbès  
CS 40001  
11838 CARCASSONNE Cedex 9

Gaillac, le 20 décembre 2019

Par courrier électronique reçu le 13 décembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Saint-Martin-Lalande.

La commune de SAINT-MARTIN-LALANDE est incluse dans les aires de production des IGP « Aude », « Canard à foie gras du Sud-ouest », « Jambon de Bayonne », « Pays Cathare », « Pays d'Oc », « Terres du Midi » et « Volailles du Lauragais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune de Saint-Martin-Lalande est située dans le département de l'Aude à 6.2km centre à centre de la ville de Castelnaudary. Elle fait partie du périmètre du Scot du Pays Lauragais.

La commune comptait 1110 habitants en 2014. D'ici 2030, elle se fixe l'objectif d'atteindre les 1580 habitants avec un taux d'accroissement moyen semblable à celui observé actuellement. Cette augmentation de la population devra entraîner la création de 216 nouveaux logements avec une densité comprise entre 15 à 20 logements hectares. Pour cela, entre 9.9ha et 13.2ha devraient être mobilisés. Ces chiffres sont compatibles avec les objectifs du Scot qui prévoient l'accueil de 1685 habitants d'ici 2030 et la création de 250 nouveaux logements.

Le précédent PLU prévoyait une réserve de 17.6 ha en zone U et AU afin d'accueillir de nouvelle population. Le présent projet resseme ces zones à un potentiel de 13.2ha dont 6ha correspondent à des dents creuses.

Aucune nouvelle zone AU n'est créée par rapport au document actuellement en vigueur. Les nouvelles constructions prévues se situent dans le bourg ou en prolongement direct.

Aucune consommation nouvelle de terre agricole n'est prévue à usage d'habitation même si 4.2ha actuellement déclarés à la PAC restent concernés par ces zonages U ou AU.

Une extension du parc photovoltaïque au sol existant est planifiée au détriment de parcelles agricoles mais non exploitées.

VU LE  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
A. HIEGEL

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
697 av. Edouard Belin CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.62.62.60

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82

Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr

16 sièges d'exploitation ont été recensés sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Lalande mais aucun n'est habilité pour une production sous AO, IGP, IG ou Label rouge.

Les services de l'INAO soulignent l'interdiction d'ouverture de carrières en zones A ou N. Cette disposition permet la préservation des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'opposera pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER



**INAO - Délégation Territoriale Occitanie**

**SITE DE MONTPELLIER**  
497 av. Blaise Pascal CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
INAO-MONTPELLIER@inao.gov.fr

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avant  
CS 80127  
11 000 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
INAO-NARBONNE@inao.gov.fr

**SITE DE GALLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 31000 Toulouse  
31630 GALLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
INAO-TERRITOIRE@inao.gov.fr

Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
INAO-NARBONNE@inao.gov.fr